

(N° 36.)

## SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1884-1885.

### Projet de Loi contenant le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, pour l'exercice 1885.

*(Voir les nos 3, VIII, 70 et 112, session de 1884-1885, de la Chambre  
des Représentants.)*

**LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,**

**A tous présents et à venir, Salut.**

**Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :**

#### ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes est fixé, pour l'exercice 1885, à la somme de quatre-vingt-huit millions huit cent cinquante-quatre mille quatre cent septante-quatre francs (88,854,474 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 24 avril 1885.

*Le Président de la Chambre des Représentants,*  
(Signé) T. DE LANTSHEERE.

*Les Secrétaires,*  
(Signé) VANDERSMISSEN.

## BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES POUR L'EXERCICE 1885.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>			
<b>ADMINISTRATION CENTRALE</b>			
1	Traitement du Ministre . . . . .	21,000 »	
2	— des fonctionnaires et employés . . . . .	167,850 »	
5	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'Administration centrale . . . . .	6,500 »	
4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service. . . . .	41,900 »	347,250 »
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses . . . . .	75,000 »	
6	Honoraires des avocats du Département . . . . .	35,000 »	
<b>CHAPITRE II.</b>			
<b>CHEMINS DE FER.</b>			
<i>Section 1<sup>re</sup>. — Services communs.</i>			
7	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . . . .	488,515 »	
8	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois. . . . .	123,900 »	
9	Matériel et fournitures de bureau pour tous les services . . . . .	925,000 »	
10	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'Administration . . . . .	40,000 »	
11	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt. . . . .	40,000 »	
12	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales . . . . .	6,000 »	
<i>Section 2. — Voies et travaux.</i>			
13	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . . . .	1,460,540 »	
14	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois . . . . .	9,653,600 »	
15	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie . . . . .	3,000,000 »	
16	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles, objets divers, loyers de locaux . . . . .	2,972,795 »	

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
<i>Section 3. — Traction et matériel.</i>			
17	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . . . .	1,619,870 »	
18	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois . . . . .	11,185,800 »	
19	Primes d'économie et de régularité. . . . .	547,800 »	71,871,420 »
20	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois. . . . .	4,955,000 »	
21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel . . . . .	15,006,200 »	
<i>Section 4. — Transports.</i>			
22	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . . . .	9,108,760 »	
23	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois et manœuvres par chevaux . . . . .	5,985,750 »	
24	Primes pour encourager la marche régulière des convois. . . . .	590,000 »	
25	Frais d'exploitation . . . . .	2,121,000 »	
26	Camionnage . . . . .	1,800,000 »	
27	Pertes et avaries ; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer ; contentieux . . . . .	650,000 »	
28	Redevances aux compagnies. . . . .	50,000 »	
<i>Section 5. — Perception des recettes et contrôles.</i>			
29	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . . . .	1,708,770 »	
30	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois . . . . .	82,120 »	
<p>(Les crédits portés aux articles 7, 15, 17, 22 et 29 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)</p>			
<b>CHAPITRE III.</b>			
POSTES ET TÉLÉGRAPHES.			
<i>Section 1<sup>re</sup> — Services communs.</i>			
31	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . . . .	93,104 »	
32	Salaire des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois . . . . .	98,650 »	
35	Matériel, machines, outils, approvisionnements de papiers, d'encre, etc., pour la fabrication des timbres, etc. . . . .	171,422 »	

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre
<i>Section 2. — Postes.</i>			
34	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . . . .	3,953,385 »	
35	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes .	3,797,711 »	
36	Transport des dépêches . . . . .	530,740 »	
37	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, employées, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, au transport des malles, à titre de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. ( <i>Crédit non limitatif.</i> )	715,000 »	12,908,344 »
38	Indemnités et remboursements du chef des expéditions faites par la poste. ( <i>Crédit non limitatif.</i> ) . . . . .	40,000 »	
39	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie . . . . .	710,820 »	
40	Part d'intervention de l'Administration dans les frais du bureau international de Berne . . . . .	3,250 »	
<i>Section 3. — Télégraphes.</i>			
41	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . . . .	2,177,841 »	
42	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois . . . . .	1,068,070 »	
43	Entretien. . . . .	276,351 »	
44	Part d'intervention dans les frais du bureau international de Berne .	2,000 »	
(Les crédits portés aux articles 34, 34 et 41 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)			
CHAPITRE IV.			
MARINE.			
45	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . . . .	863,586 »	
46	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés . . . . .	186,540 »	3,588,185 »
47	Remises. ( <i>Crédit non limitatif.</i> ) . . . . .	1,400,000 »	
48	Subsides . . . . .	58,155 »	
49	Traction et matériel . . . . .	1,079,904 »	
CHAPITRE V.			
COMITÉ MIXTE DE LÉGISLATION			
50	Jetons de présence des membres et frais accessoires . . . . .	5,000 »	5,000 »

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	<b>CHAPITRE VI.</b>		
51	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par mesure générale ou pour un terme illimité. ( <i>Charge extraordinaire et temporaire.</i> ) . . . . .	67,000 »	67,000 »
	<b>CHAPITRE VII.</b>		
52	Pensions : premier terme. . . . .	22,200 »	22,200 »
	<b>CHAPITRE VIII.</b>		
53	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires, ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés. . . . .	29,325 »	29,325 »
	<b>CHAPITRE IX.</b>		
54	Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .	15,750 »	15,750 »
	<b>TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, ETC. . fr.</b>	»	<b>88,854,474 »</b>